

COMMUNIQUE

GET 16/10

Le 7 mars 2016

Diffusion 17h45

Groupe Eurotunnel SE confirme le renouvellement de son éligibilité au PEA-PME

Groupe Eurotunnel SE confirme le renouvellement de son éligibilité au dispositif PEA-PME pour 2016-2017 conformément au Décret n°2014-283 du 4 mars 2014. Les sociétés doivent avoir moins de 5 000 salariés et d'un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou d'un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros, d'autre part.

En conséquence, les actions du groupe peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

Contacts presse :

Anne-Laure Desclèves : 01.40.98.04.67
John Keefe : 03.21.00.44.91
Romain Dufour : 01.40.98.04.64

Contacts analystes et investisseurs

Michael Schuller : 03.21.00.87.49
Jean-Baptiste Roussille : 01.40.98.04.81